DLP 25-10-82058225

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition générale

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine

DORDOGNE-GIRONDE-LANDES-LOT & GARONNE-PYRENEES ATLANTIQUES

SPV

(56)86 22 75

ABONNEMENT ANNUEL 100 FRANCS

BULLETIN TECHNIQUE N° 30 DU MERCREDI 20 OCTOBRE 1982

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Inscription à la C.A.P.P.A. N° 524 AD

Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C.C.P. BORDEAUX 6702-46 r

GRANDES CULTURES

COLZA

GROSSE ALTISE

Toute période de beau temps à venir sera favorable à l'activité de la grosse altise. Il est donc recommandé de réaliser des observations en culture et, si possible, de disposer de cuvettes jaunes pour contrôler la présence de l'insecte.

La surveillance sera renforcée dans les semis tardifs qui seront plus sensibles aux morsures. Mais aussi dans les colzas semés tôt qui n'ont pas fait l'objet d'un traitement du sol (voir bulletin n° 26 du 19 août), et où le traitement des semences n'assurera plus de protection efficace à partir des stades une à deux feuilles vraies.

La présence d'un ou deux adultes par m2 ou l'observation de morsures sur au moins une plante sur trois justifiera une intervention insecticide, effectuée de préférence à l'aide d'un pyréthrinoïde dont la persistance d'effet limitera le risque d'infestation ultérieure par les larves et qui aura une action sur les pucerons présents sur les graminées adventices et repousses de céréales. Utiliser dans ce cas Décis à 0,3 l/ha, Ripcord à 0,5 l/ha, Cymbush ou Kafil super à 0,25 l/ha, Sumicidin à 0,5 l/ha.

LIMACES

■ On peut s'assurer de leur présence par l'épandage d'appâts dans les zones humides ou motteuses, à proximité de friches ou de débris végétaux.

■ Si l'on observe des attaques, épandre des granulés-appâts :

- Mesurol, 3 kg/ha (20 granulés/m2)
- Spécialités à base de métaldéhyde, 10 à 20 kg/ha.

.../...

P 494

BLE D'HIVER

LIMACES

On peut profiter des semis pour mélanger des microgranulés appâts à la semence, sur la base, par exemple, de 3 kg de Mesurol ou 10 kg de granulés à 5 % de métaldéhyde pour 100 kg de semence.

Prendre des précautions lors de la manipulation de ces produits.

MAIS

Nous recommandons le broyage et l'enfouissement des cannes de maïs sitôt la récolte afin d'éliminer les pucerons présents et de *limiter les infestations de pyrale du maïs* là où des foyers ont été observés ou dans les parcelles dans lesquelles la verse dûe aux chenilles a été constatée.

NOCTUELLE DES GRAMINEES

Des infestations de chenilles de *Cirphis unipuncta* peuvent être observées dans *les prairies de graminées et gazons* du Bassin de l'Adour, en particulier dans le Seignanx. Les chenilles présentes sont à tous les stades, mais les chenilles jeunes et voraces sont les plus nombreuses.

Les populations sont surtout importantes là où il y a eu arrosage ou irrigation durant l'été. Une intervention se justifie à partir de 20 à 25 chenilles au m2. Attention : lors de l'observation, les chenilles les plus jeunes échappent à première vue au comptage car elles se laissent tomber au sol et s'enroulent, se confondant avec le sol et les débris végétaux.

Pour le choix des produits, contacter l'antenne du Service de la Protection des Végétaux du Département. Pour les LANDES : tél. à DAX au 74.11.93.

INFORMATION :

Nouvelle adresse de l'antenne départementale du Service de la Protection des Végétaux en Dordogne :

Institut Expérimental des Tabacs
Domaine de la Tour
Route de Lalinde
24100 BERGERAC